



ECOUTEURS INTRA-AURICULAIRES

CONSEILS D'UTILISATION

SECURITE

AVERTISSEMENT 1 : Pour éviter les pertes d'audition, n'utilisez pas un volume élevé pendant des périodes prolongées.



L'écoute à des volumes élevés peut endommager votre système auditif de façon permanente. Les bruits en arrière-plan ainsi que l'exposition prolongée à des niveaux sonores élevés, peuvent donner l'impression que les sons sont moins forts qu'ils le sont en réalité. Vérifiez le volume après avoir inséré les écouteurs dans vos oreilles et avant d'écouter de la musique.

Une pression sonore excessive dans les casques ou les oreillettes peut entraîner une perte de l'audition. En réglant le volume au maximum, la tension de sortie dans le casque ou l'oreillette et le niveau de pression sonore augmentent.

Sur les appareils récents (téléphones, baladeurs, tablettes...) le respect de la norme NF EN 50332 implique que le niveau de pression acoustique ne sera pas supérieur à 100 décibels SPL, mais sur d'autres appareils plus anciens ou moins grand-public (amplis casques par exemple), il n'y aura pas forcément de limitation automatique du volume.

Dans tous les cas, afin de protéger votre audition, assurez-vous bien que le volume sonore reste à un niveau approprié.

En résumé :

- Limitez la durée d'écoute avec vos écouteurs à des niveaux sonores élevés. Faites une pause de plusieurs minutes après un album ou après un film, par exemple.
- Évitez de trop élever le niveau sonore, même pour couvrir le bruit environnant.
- Baissez le volume si vous n'entendez pas ce que disent les personnes autour de vous.

Important : en cas de problèmes auditifs, consultez un spécialiste pour faire un bilan auditif.

AVERTISSEMENT 2 : N'utilisez pas d'écouteurs en conduisant un véhicule.

L'utilisation d'écouteurs lors de la conduite d'un véhicule est généralement déconseillée et est illégale dans de nombreux pays, dont la France.

De manière générale, retirez vos écouteurs si vous devez effectuer une tâche nécessitant de la concentration et/ou une bonne audition, a fortiori si cette tâche est potentiellement dangereuse.

AVERTISSEMENT 3 : Ne laissez pas vos écouteurs à portée des jeunes enfants ou de vos animaux de compagnie.

L'ingestion d'une oreillette ou d'un embout peut en effet présenter un risque d'étouffement.

HYGIENE ET ENTRETIEN

AVERTISSEMENT 1 : Sans un entretien régulier, la longévité de vos écouteurs sera probablement réduite.

AVERTISSEMENT 2 : Les écouteurs intra-auriculaires sont en partie introduits à l'intérieur de votre conduit auditif. Or, des écouteurs mal entretenus peuvent devenir un foyer accueillant pour microbes et bactéries.

Il est donc très important de maintenir oreillettes, embouts et câble dans un bon état de propreté. Pour plus de conseils sur l'entretien de vos écouteurs Erdre Audio :

<https://www.erdre-audio.com/comment-nettoyer-ses-ecouteurs-erdre-audio/>

Important : ne pas débrancher les connecteurs MMCX ou 2 broches des écouteurs in-ear monitors sauf cas de force majeure (remplacement du câble par exemple).

ENVIRONNEMENT

Ce produit Erdre Audio, y compris ses pièces (câble etc.), est conforme à la directive pour l'Union européenne 2011/65/EU sur les restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (dite directive « RoHS recast » ou « RoHS 2 »).

Les équipements électriques et électroniques portant le symbole d'une poubelle barrée d'une croix ne peuvent être mis au rebut comme des déchets standard non triés. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) doivent être traités séparément au moyen de points de collecte mise à disposition des usagers pour le retour, le recyclage et le traitement des DEEE.

Erdre Audio respecte la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (Directive 94/62/CE), qui détaille les restrictions concernant la mise sur le marché européen d'emballages contenant certains niveaux de substances dangereuses, les exigences essentielles concernant la composition des emballages et les exigences d'identification de la nature des emballages.